

Bulletin départemental du SNES65

Ecole Jules Ferry 7 rue André Breyer 65000 Tarbes

☎ : 05 62 34 38 24 Courriel : snes65@toulouse.snes.edu

Éditorial ... de dernière minute !

Il est toujours difficile de coller à l'actualité ... surtout pour un bulletin trimestriel ! Mais il est indispensable aujourd'hui d'évoquer les discussions sur le « chantier Métiers » initiées par le ministre.

Je ne vais pas reprendre tout ce qui vous a été envoyé par mail récemment, mais comme tous les syndiqués ne reçoivent pas forcément d'information par voie électronique ...

Petit rappel des faits ... Le Ministère vient de mener au pas de charge les travaux avec les syndicats sur la réécriture des décrets de 1950 régissant nos statuts. Afin de mieux prendre en compte les nombreuses tâches qui s'ajoutent à notre activité principale d'enseignement face aux élèves, il a été décidé de les lister et de les intégrer au projet de décret. Sauf que ... les lister rend ces tâches obligatoires. Et avec les dérives actuelles du management qui sévit de plus en plus dans l'Éducation Nationale, le pire est envisageable.

De plus notre temps de travail n'a cessé d'augmenter et nos salaires sont indignes au regard de nos qualifications, ceci sans parler du gel actuel du point d'indice. Or **ces textes ne s'attaquent à aucun de ces deux fléaux**, dans un contexte de crise du recrutement qui plus est !

À ce propos, si le ministre veut connaître certaines de nos préoccupations actuelles, voici un lien qui devrait le satisfaire : <http://www.snes.edu/petitions/index.php?petition=32>.

À la lecture du projet, on notera une tendance lourde de ces textes au développement de l'indemnitaire et au renvoi à la gestion locale, ce qui ne résout pas la question de la revalorisation et qui va renforcer le pouvoir de nos chefs d'établissement.

On notera « accessoirement » aussi que les personnels exerçant en collège (hors ZEP) sont totalement oubliés dans ce projet.

Nous jouons un rôle particulièrement important dans notre société, pourtant la part du PIB consacrée à l'Éducation Nationale n'a cessé de baisser depuis bien longtemps. Il s'agit donc surtout de choix politiques. Revalorisation et réduction du temps de travail ont un coût, mais si nous nous auto-censurons sur ces thèmes, personne ne portera ces revendications à notre place.

Les avancées obtenues par le Snes lors de ces groupes de travail sont réelles, mais par rapport aux textes des premières réunions. Nous devons les apprécier à l'aune de l'existant, c'est-à-dire des décrets de 1950 eux-mêmes. **Devant l'importance du sujet, il est décisif que la profession entre dans la discussion.** Pour cela, n'oubliez pas de **déposer une heure d'information syndicale au plus tôt !**

Voici un lien pour alimenter la discussion : <https://www.snes.edu/Statuts-et-metiers-Education>. Vous trouverez aussi les analyses du Snes dans l'US n°736 du 07/12/13. N'hésitez pas à faire remonter vos commentaires à cette adresse : s3tou@snes.edu.

Alors ... bonne lecture !!!

Marc Poulou, co-secrétaire départemental du Snes65

Dispensé de timbrage

TARBES PPDC

P

PRESSE

DISTRIBUÉ PAR

LA POSTE

Déposé le 17 décembre 2013

SOMMAIRE

- ⇒ Page 1 : *Éditorial ... de dernière minute !*
- ⇒ Page 2 : *Un énième rattrapage ou comment réitérer les erreurs du passé ?*
- ⇒ Page 3 : *Des nouvelles du lycée Jean-Dupuy / Langues Vivantes au Baccalauréat : les demandes des collègues ignorées !*
- ⇒ Page 4 : *Comité Technique Spécial Départemental Second degré du 02/10/2013 Liaison CM2/6^{ème} : une mise en œuvre forcée ?*

SNES - 65

École J-Ferry 7 Rue A-Breyer
65 000 TARBES
Tél. 05 62 34 38 24
Courriel:
snes65@toulouse.snes.edu

Directeur de la publication:
Géraldine Ducos
CPPAP : n° 0918 S 08025
ISSN : n°1956-2179
Imprimé au Siège
Trimestriel - Prix 1,50 €

Bulletin n° 41 - décembre 2013

Un énième rattrapage ou comment réitérer les erreurs du passé ?

Ce fameux rattrapage a suffisamment fait parler de lui dans les salles des professeurs pour lui consacrer ces quelques lignes qui, je l'espère, permettront de faire le tour de la question ... du moins jusqu'au 11 juin !

Tout d'abord, pourquoi une telle réaction de la profession ?

Nous pensions dans un premier temps, comme les chefs d'établissement d'ailleurs, que, comme l'an dernier, nous allions rattraper les deux jours supplémentaires des vacances de la Toussaint souhaités par notre ministre. Sauf que cette fois, l'allongement de ces vacances a été intégré au calendrier scolaire et que dans ces conditions, l'article L521-1 du Code de l'Éducation stipulant que l'année scolaire compte trente-six semaines au moins, les élèves n'y retrouvaient pas leur compte.

Or, lors du débat sur le calendrier scolaire au Conseil supérieur de l'éducation en novembre 2012, le projet initial prévoyait une pré-rentrée le vendredi 30 août. Le Snes en votant contre a fait reculer le ministère. Le Snes s'est également opposé au rattrapage que nous effectuons sur les mercredi 13/11 et 11/06 après-midi, en invoquant la complexité de ces rattrapages ... et leur totale inefficacité pédagogique.

Essayons d'éclairer le débat : contrairement au mail que nous avons (tous ?) reçu d'un syndicat, le rattrapage de la journée du 2 septembre n'est nullement du travail gratuit, puisque **ce rattrapage ne modifie pas pour les personnels la durée de l'année scolaire par rapport aux années passées**. Dans cette course à l'échalote, d'autres ont exigé le respect des obligations de service des enseignants, mais ont dans le même temps exigé l'absence de récupération. D'autres aussi ont proposé le boycott de cette journée, ce qui revient à un retrait d'un trentième du salaire. D'autres enfin ont recommandé aux collègues de se mettre en grève en prétendant que le Tribunal Administratif ne leur retirerait pas la journée de salaire, cette journée ayant déjà été travaillée. La saisine du T.A. étant une démarche individuelle et l'issue de celle-ci étant plus qu'incertaine, autant leur dire « Débrouillez-vous tout seul après votre retrait de salaire ! ».

Ce qui ne veut pas dire que tout aille pour le mieux et que ce rattrapage soit légitime !!!

Déjà, rien que le mot « rattrapage » est devenu insupportable. Notre hiérarchie ne semble pas avoir encore compris que la profession était ulcérée par cette façon bien cavalière qu'avaient les ministres précédents de disposer de notre temps libre. Ce genre de décision donne le sentiment que nous sommes toujours en dette, malgré les très nombreuses heures qui se sont ajoutées au fil du temps. **Le vrai scandale est là : notre charge de travail ne cesse de s'alourdir, sans que cela ne soit pris en compte** de quelque façon que ce soit. Et je ne parlerai pas du reste (salaires, conditions de travail, conditions d'entrée dans le métier ... et bien sûr de sortie !).

Nous savons aussi que des groupes de pression militent pour une année scolaire à 38 semaines, et ont pesé dans la décision pour ce rattrapage. Certaines belles âmes qui n'ont que les expressions « rythmes scolaires » ou « chronobiologie » à la bouche ne semblent pourtant pas par exemple s'émouvoir du cas de certains élèves en souffrance au collège et se voyant imposer deux heures de mathématiques et trois heures de français le même jour. Et on s'étonne de la multiplication des incidents dans les collèges et lycées des Hautes-Pyrénées ce fameux mercredi 13 novembre. Est-ce raisonnable pour un ministre de prendre des décisions qui désorganisent les établissements scolaires dont il a la charge ?

Nous savons bien que la date de rattrapage du 11 juin est tardive pour les lycées. Nous savons aussi que des collègues travaillent déjà le mercredi après-midi. N'y a-t-il pas une contradiction à diviser la profession en ne respectant pas l'équité de traitement entre tous les personnels et d'un autre côté à légiférer sur le travail en équipe ?

Par le passé, un courrier avait été adressé au recteur à ce sujet. Il avait préféré faire répondre l'IPR d'EPS à sa place à propos de l'UNSS, positionnée le mercredi après-midi. Ce dernier avait déclaré que les compétitions UNSS étaient prioritaires sur les cours, et il demandait aux professeurs de ne pas prendre trop d'avance lors de ces rattrapages (pas de notions nouvelles ou de contrôles écrits). Bref travaillez, mais pas trop ! Et surtout gardez les enfants ...

Je pourrais aussi parler des zones des vacances scolaires qui, en raison des jours fériés, ne permettent pas à tous les élèves d'avoir le même nombre de jours d'école. Pourquoi alors pinailler pour ce jour-là ?

Cette mesure, jugée vexatoire par la profession, a été prise dans un contexte particulier. Des négociations salariales allaient être ouvertes. Le ministère a-t-il voulu envoyer ce message : « Rattrapez vos heures jusqu'à la dernière, et ensuite nous parlerons de vos salaires » ? Si oui, nul doute que les professeurs du Second Degré s'en souviendront.

Marc Poulou

Des nouvelles du lycée Jean-Dupuy

Le « troisième » lycée polyvalent de Tarbes - chronologiquement puisque transformé de Lycée Technique en Lycée Polyvalent en septembre 2011, mais dont les lauréats mention Très Bien au Baccalauréat ont été généreusement oubliés dans un bilan spécifique de la presse locale - les clichés ont la vie dure - a continué son expansion logique en effectifs avec l'ouverture en cette rentrée 2013 des Terminales L, ES et S autres que SI.

La menace des fermetures de postes n'est fort heureusement plus d'actualité et nous accueillons une dizaine de nouveaux collègues ainsi qu'un nouveau chef d'établissement, Monsieur Christophe Perron.

À Jean-Dupuy comme ailleurs, la rentrée a été perçue par beaucoup comme 3 semaines de galère dans la mise en place des emplois du temps définitifs et la constitution des groupes d'élèves - parfois aux forceps - avec des projets de répartition élaborés en équipe en juin découverts abandonnés en septembre.

Autre énigme de taille : le recrutement de certains élèves de Seconde et Première Design/Arts Appliqués mystérieusement orientés dans cette filière exigeante au détriment d'autres élèves plus aptes à suivre cette formation, d'après leur dossier scolaire. La réaction rapide des professeurs responsables de la section et de l'administration locale a permis de rectifier l'erreur, sans l'éliminer totalement cependant.

Des aberrations pédagogiques persistent (3 heures d'une même matière d'enseignement général dans une même journée en seconde ; la totalité de l'horaire d'une autre sur 2 jours de cours seulement...) la Vie Scolaire toujours très sollicitée ne refuserait pas un AED supplémentaire et encore trop de collègues subissent des services sur plusieurs établissements. Par ailleurs, c'est la solidarité qui a poussé deux collègues d'espagnol à accepter de devenir tutrices de deux stagiaires nommées en septembre sans tuteur désigné.

La surcharge de travail qui nous est petit à petit imposée par l'accumulation de tâches diverses autres que pédagogiques - nous constatons tous que consulter et renseigner l'ENT est particulièrement chronophage - ne nous fait pas oublier la précieuse convivialité qui nous mène à échanger sur nos élèves ou nos pratiques pédagogiques. C'est ce qui reste l'esprit du lycée Jean Dupuy.

Pascale Martin, S1 lycée Jean-Dupuy

Langues Vivantes au Baccalauréat : les demandes des collègues ignorées !

Le SNES, avec l'appui des collègues, continue de dénoncer les conditions scandaleuses de passation des épreuves de langues vivantes au bac. L'an dernier déjà, nous déplorions le manque de supports d'évaluation (CO), le temps consacré à évaluer nos propres élèves en cours d'année, la désorganisation engendrée par les épreuves, le manque de clarté et d'égalité des chances des élèves, ... Nous déplorions aussi la surcharge de travail pour les professeurs concernés. Nous demandions également que les grilles d'évaluation et de notation soient modifiées et ajustées afin de noter nos élèves au plus juste.

Le SNES demande la création d'une banque nationale de données et d'épreuves terminales pour toutes les séries.

La DGESCO avait laissé entendre au mois de juillet devant une délégation du SNES-FSU qu'elle mènerait une réflexion sur les supports d'évaluation et leur grille. Le Ministère a finalement ignoré l'urgence de la situation et a renvoyé « *d'éventuels ajustements* » à une date ultérieure, dans le cadre du bilan de la réforme des lycées ...

De plus, la DGESCO confirmait l'existence de projets de modification du calendrier pour l'ensemble des séries générales et technologiques, modification supposant communication des dates de passation à... la prérentrée 2013. Finalement, comme l'an dernier, les dates sont fixées par le chef d'établissement (en accord avec les professeurs... ou pas...) : la CO se déroulera dans la plupart des cas fin février 2014 alors que l'an dernier le SNES avait obtenu que cette épreuve puisse être repoussée au 3^{ème} trimestre...

Mi-septembre s'est tenu un Conseil Supérieur de l'Éducation ; seuls quelques ajustements ont été consentis... pour la filière L uniquement :

- questions différentes à l'écrit pour les candidats en LVA, mais sur les mêmes supports que les autres candidats
- durée des oraux ramenée à 30 mn en cas de cumul LV + LVA + LELE (il n'y aurait plus que 10 minutes d'interaction et non plus 20), sans résolution du problème du temps de préparation, qui oblige l'examineur à interrompre l'oral pour accueillir le candidat suivant.

Les demandes du SNES restent inchangées. Nous devons nous battre pour les voir aboutir.

Géraldine Ducos, S2 du SNES 65

Comité Technique Spécial Départemental Second degré du mercredi 2 octobre 2013

Nous sommes devant une difficulté : plusieurs documents qui nous ont été fournis au CTSD (sur les BMP et les compléments de service notamment) présentaient des erreurs aussi manifestes que nombreuses, ce qui remettait en cause la validité des autres documents. C'est aussi pour cela qu'il est **important que vous nous communiquiez des informations précises lors de notre enquête de rentrée !**

Nous vous ferons parvenir nos notes complètes par mail.

Liaison CM2/6^{ème} : une mise en œuvre forcée ?

Le conseil école-collège a pour objectifs selon le décret d'application de la loi instaurant cette nouvelle instance de déterminer un programme d'actions et d'établir un bilan de ces actions.

Ce conseil se compose d'enseignants du collège et d'enseignants de chaque école du secteur à parité.

Pour les enseignants du collège, ils sont désignés par le chef d'établissement sur proposition du conseil pédagogique et ils n'ont donc aucune légitimité de représentation de leurs collègues, contrairement à ceux élus en C. A.

Au collège Paul Valéry, tous les enseignants du niveau 6^e ont été invités au premier conseil école-collège le lundi 23 septembre à 17h15. Une réunion supplémentaire sur leur temps libre avec les professeurs des écoles des classes de CM2 de notre secteur.

En début de réunion, lorsque certains d'entre nous ont demandé et obtenu la confirmation qu'il s'agissait bien de la mise en place de cette instance supplémentaire, ils ont alors décidé de ne pas siéger et ont quitté la réunion. L'administration a alors demandé aux professeurs principaux de 6^e et à ceux qui le souhaitaient de rester. De fait, certains de nos collègues se sont retrouvés impliqués dans cette instance alors qu'ils ne le souhaitaient pas. Or, pour les professeurs du collège qui siègent dans le conseil école-collège, cela va se faire une fois de plus sur leur temps libre, contrairement aux professeurs des écoles dont la présence lors des conseils école-collège est prise en compte dans leur temps de formation pédagogique. Mais le temps des professeurs du collège n'est pas extensible.

Le programme d'actions mis en place dans le conseil école-collège doit être validé en C.A pour le collège et par le conseil d'école de chaque école concernée. Là encore, pour le collège, comme pour l'histoire des arts, on va demander à des personnes dont les compétences dans ce domaine sont pourtant souvent contestables (représentants des parents d'élèves, personnes qualifiées et représentants des élèves) de se prononcer sur un volet pédagogique.

Les professeurs exerçant en collège risquent aussi de s'engager ou d'être engagés malgré eux dans un programme d'actions qu'ils n'auront pas choisi. Dans le cadre du bassin Tarbes-Vic, c'est sur le thème « aider les élèves à apprendre » : mais les enseignants du collège ont-ils été consultés pour donner leur avis sur le choix de ce thème ? Quand nos instances hiérarchiques vont-elles enfin comprendre qu'un projet de travail en commun naît de rencontres, d'envies de travailler ensemble et qu'un projet, imposé de plus haut, à peu de chances d'être vécu de manière positive ?

À titre personnel, cela fait quatre ans que je travaille avec un professeur des écoles du secteur, dans le cadre de la liaison école-collège, avec il y a deux ans, l'intervention d'un professeur de mathématiques dans cette liaison (depuis, cela n'a pas pu se reproduire pour « raisons de service »). Mais ma collègue du primaire et moi n'inter-changeons pas nos fonctions : elle enseigne à ses élèves un certain nombre de connaissances dans le cadre de son programme, je fais de même avec mes élèves de 6^e. Et ce sont les élèves qui mettent ensemble leurs connaissances, leurs pratiques dans la réalisation d'un jeu de l'oie, d'un questionnaire, ou la préparation d'une rencontre avec un auteur. Je refuse, qu'au travers du conseil école-collège, mon travail soit instrumentalisé, et puisse éventuellement devenir une sorte de modèle à suivre imposé à mes collègues de 6^e qui n'ont peut-être pas envie de s'engager dans un tel travail et/ou sont par ailleurs engagés dans d'autres projets, dans d'autres domaines, et avec d'autres classes...Et pour l'instant, tant que je n'aurai pas la garantie certaine de la part de la Direction de mon établissement que ce projet ne sera pas « récupéré » dans le cadre du conseil école-collège, ce travail de liaison CM2-6^e qui s'effectuait avec ce professeur des écoles **restera** donc en suspens...et risquera de ne plus se faire au détriment de nos futurs élèves de 6^e.

Tout cela parce que notre hiérarchie ne comprend pas ou feint de ne pas comprendre ce qui se passe réellement dans nos classes...

Corinne Valet, S1 collège Paul-Valéry de Séméac

* N'hésitez pas à nous faire parvenir des articles sur votre établissement à l'adresse *
* sn65@toulouse.snes.edu . L'intérêt de ce bulletin est bien là : ce n'est pas une énième publication ... *
* C'est la seule à proposer de l'information locale sur notre quotidien ! *
